

## **Les câbles électriques dans PSN.....SUITE**

A la suite de la réunion du 19 octobre 2017 avec ENEDIS □ ses sous-traitants soit AAXEBTP et MESTRIA et également la visite sur place des 65 maisons concernées par l'opération en cours, les points essentiels à retenir sont les suivants :

- 1** - nous avons obtenu que les coffrets individuels qui devaient être mis devant chaque maison soient supprimés et surtout que le changement du câble irait bien jusqu'au compteur électrique. Ce sera un gage de qualité de la distribution électrique dans nos maisons qui ne courront pas le risque de défaillance de l'ancien câble et /ou de la jonction avec le compteur. Ne subsisteront que des boîtes relais destinées à un groupe de 4 à 6 maisons, voire plus.
- 2** - les travaux ne seront pas terminés avant le 10 janvier 2018, sous réserve que les conditions climatiques soient « acceptables » au cours des semaines à venir.
- 3** - le basculement entre l'ancien réseau et le nouveau se fera à partir du 11 décembre 2017, maison après maison. Il sera demandé qu'il y ait une personne présente dans la maison le jour du basculement. Nous vous préviendrons.
- 4** - l'entreprise MESTRIA INGENIERIE prendra rendez-vous avec chaque propriétaire afin d'obtenir la signature d'un protocole d'accord sur les modalités de creusement de la tranchée qui ira du trottoir jusqu'au compteur et permettant la pose du nouveau câble. Nous avons communiqué à MESTRIA - M. Rémy VINCENT - un tableau dans lequel il y a vos téléphones et adresses Internet. Nous vous demandons de lui faciliter son travail. Merci.
- 5** - visite sur place.

Nous avons constaté qu'une dizaine de maisons environ ne respectent pas le CAHIER DES CHARGES de PSN ( ou C.D.C. ) - chapitre 10 - article 8 qui précise bien que l'accès aux coffrets électriques doit être permanent de jour comme de nuit. ENEDIS se doit de faire respecter les règles en vigueur et notamment celles de la SECURITE. Des questions d'ASSURANCE en cas de sinistre majeur seraient en cause et personne ( ENEDIS ou bien PSN ) ne peut se permettre de transgresser la loi.

Les 2 options pour ces maisons, en contradiction avec notre C.D.C. sont les suivantes :

AA - se mettre en conformité - rapidement au cours des jours à venir - avec le C.D.C. et de tailler les haies / arbustes, voire les supprimer pour certains, enlever les portails fermés à clés qui empêchent l'accès aux compteurs. Dans ce cas, le câble ira jusqu'au compteur et le renouvellement sera complet. C'est l'option que nous PSN recommandons fortement.

BB - si rien n'est fait pour se mettre en conformité, une boîte relais sera mise en bordure de trottoir et l'ancien câble sera conservé entre le trottoir et le compteur. Toute défaillance du réseau électrique dans cette partie devra être prise en compte par le propriétaire concerné, y compris les frais de remise en état. Nous PSN déconseillons fortement cette option qui deviendra un point négatif que nous indiquerons au Notaire en cas de vente de la maison.

Des précisions complémentaires seront adressées aux propriétaires concernés, par Internet.

***Le Comité Syndical.***